

C'est officiel, le changement de régime matrimonial facilité

La loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, parue au journal officiel du 24 mars 2019, vient assouplir la procédure de changement du régime matrimonial.

Les époux n'auront plus à attendre un délai de deux années d'application de leur régime matrimonial pour décider de le modifier ou de le changer.

Rappelons-le, selon l'article 1397 du code civil, les époux peuvent convenir, dans l'intérêt de la famille, de modifier ou de changer leur régime matrimonial. Cette modification

ou ce changement doit être obligatoirement effectué par acte notarié.

La loi assouplit, par ailleurs, la procédure, notamment en présence d'enfants mineurs, en ne soumettant pas systématiquement l'acte notarié à homologation judiciaire. Mais le notaire, s'il considère que la sauvegarde des intérêts du mineur n'est pas assurée lors de ce changement, pourra saisir le juge des tutelles.

En ce qui concerne les enfants majeurs de chacun des époux, ils doivent toujours en être personnellement informés, ceux-ci pouvant s'opposer à la modification dans le délai de trois mois. La loi, cependant, accorde la possibilité pour le représentant d'un mineur sous

tutelle ou d'un enfant majeur protégé de faire opposition.

Les créanciers restent également avisés par la publication d'un avis dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans l'arrondissement ou le département du domicile des époux. Chacun d'eux peut s'opposer à la modification dans les trois mois suivant la publication.

En cas d'opposition, l'acte notarié devra être soumis à l'homologation du tribunal compétent et nécessitera de faire appel à un avocat.



Véronique Hamon
Juriste

Une touche d'optimisme !

Pascal est président de Cuma. Il entend à toutes les réunions les adhérents se plaindre sur : "la baisse des prix, la peur de l'avenir, toujours plus de papiers, de contrôles, les relations avec les associé.es à gérer, la surcharge de travail, la difficulté à trouver des salarié.es, le ras le bol de tout..." Il est conscient de ces difficultés, il n'est pas satisfait de cette ambiance de réunions. Il s'épuise, se décourage, il se sent impuissant.

Analysons les faits

Les difficultés des adhérents, leur pessimisme, exprimées à travers leurs plaintes ont induit un climat négatif sur la vie du groupe. Le pessimisme de membres du groupe, comme une maladie, s'est propagé dans le collectif. Pascal lui-même est affecté par cette ambiance, et ne parvenant pas à faire sortir le groupe de cette spirale néga-



> Prendre les choses du bon côté, être confiant dans l'avenir... Plus facile à dire qu'à faire !

tive, il n'a plus l'énergie, l'envie d'assumer sa fonction. Il se dit "impuissant". Comment retrouver l'optimisme perdu ? Être positif, c'est être confiant. La confiance en soi c'est un sentiment d'assurance, de confiance pour faire face aux circonstances de la vie, pour réussir dans ses projets, à se faire apprécier, à s'affirmer sans crainte ni agressivité. Une première étape serait d'apprendre à mieux se connaître. Quelles sont ses qualités, ses défauts, ses valeurs, ses besoins ? Comment se manifestent ses émotions (son cœur qui se met à battre la chamade,

sa respiration qui s'accélère), pour identifier les situations qui dérangent. Se poser pour faire le bilan de ses réussites, de ses échecs peut aussi apporter de nombreux bénéfices. Une des clés de la confiance en soi c'est aussi de connaître ses capacités et ses limites, d'identifier ce qui dépend de nous ou pas. Comme l'illustrent ces propos d'agricultrices : "tu ne peux pas changer les autres, mais tu peux te changer toi-même"; "Quand j'ai décidé, j'ai décidé !"; "Il faut savoir être patient"; "Il faut savoir se projeter sans se fixer"; ou encore "Je suis comme je suis, croire

en soi et les autres croiront en vous".

Que faut-il retenir

Comment passer à l'action pour cultiver sa confiance en soi ? Dans la vie de tous les jours il y a une foule d'occasions d'agir et d'augmenter cette confiance en nous. Par exemple, après la prochaine réunion de la Cuma, Pascal pourra se dire avec le groupe : Qu'est ce qui était bien ? Qu'est-ce qu'on a réussi à faire, à décider ensemble ? L'ambiance était-elle bonne ? Et si non, pourquoi ? Qu'est-ce que l'on pourrait faire pour que cela s'améliore ? Pour rester optimiste, il est important aussi de se fixer dans toute action des objectifs réalistes afin de les atteindre et pouvoir fêter ces réussites. C'est une manière de cultiver l'optimisme !.



Marie Sellin

Groupe relations humaines

Les chroniques "Relations humaines" sont écrites à partir de faits évoqués par des agriculteurs et agricultrices dont nous changeons les prénoms.